



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MARS 2024**

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre

Le : 28 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER

Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024.

Compte rendu affiché le : 4 avril 2024.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / C. LOZANO / F. VENET / O. VIALON / M. DUPUY / G. VULPAS / D. PINEL / S. COURT.

Absents excusés : A. BORRA (pouvoir donné à Karine BERGER) / R. JOASSARD (pouvoir donné à Georges BUFFARD).

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Steeve COURT qui a remplacé Béatrice TRENCHAT, démissionnaire de son poste de conseillère. Elle tient à remercier de tout cœur Béatrice pour son investissement auprès des Fidésiens et pour son travail effectué durant ces quatre années.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 28 mars 2024 à dix-huit heures trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire excuse l'absence d'Alexandra BORRA qui lui a donné pouvoir et de Robert JOASSARD qui a donné pouvoir à Georges BUFFARD.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Janine QUINAUDON se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 7 mars 2024.

PARTICIPATION AUX CHARGES DEFINITIVES DU SIEMLY POUR 2024 :

Madame le Maire informe que la participation 2024 aux charges définitives dues au SIEMLY s'élève finalement à la somme de 4 112.82 €. Les charges provisoires votées en Conseil Municipal le 9 novembre 2023 s'élevaient à 4 097.17 €.

Madame le Maire propose de fiscaliser cette dépense en totalité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de fiscaliser cette dépense à l'unanimité des présents.



MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE POUR LE VERSEMENT DES AIDES EN CAS DE GESTION DELEGUEE D'UN SERVICE PUBLIC :

Madame le Maire rappelle qu'elle a confié à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais en vertu du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage la réalisation des investissements suivants : aménagement du centre-bourg. La CCMDL porte le projet du séparatif des eaux usées des eaux pluviales.

La Collectivité demande à l'Agence, qui accepte, le versement direct à la CCMDL, appelée « Bénéficiaire », des aides susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux. De ce fait, la Collectivité renonce au bénéfice éventuel des aides de l'Agence pour les investissements cités ci-dessus.

Une convention sera signée entre les deux parties.

L'Agence procédera au conventionnement des aides avec le bénéficiaire ci-dessus désigné conformément aux conditions générales de versement et à la convention-type en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET AU PÉRISCOLAIRE :

Madame le Maire précise que la Collectivité a besoin de renouveler le contrat d'un agent à temps non complet à raison de 4h/semaine :

- 1h pendant le temps de midi : 11h30-12h30

Soit 4h/semaine.

Madame le Maire propose d'établir un contrat du mardi 2 avril 2024 au vendredi 12 avril 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Madame le Maire précise que la Collectivité a recruté un agent contractuel à temps non complet à raison de 19h/semaine (mercredi au vendredi) au service technique depuis le 31 juillet 2023 pour accroissement temporaire d'activité. Son contrat prend fin le 29 mars 2024.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat du mercredi 3 avril au vendredi 26 avril sur un temps de travail de 19h/semaine et du 2 mai au 30 juillet 2024 sur un temps de travail de 35h/semaine.

L'agent effectuera les heures suivantes du 3 avril au 26 avril 2024 : 3h le mercredi, 8h le jeudi et le vendredi, soit 19h/semaine.

A compter du 2 mai 2024 et jusqu'au 30 juillet 2024, l'agent effectuera 35 h/semaine réparties comme suit :

Lundi, mardi, mercredi : 7h – 12h / 13h30 à 16h30 = 24h

Judi : 7h – 11h / 12h30 à 16h30 = 8h

Vendredi : 7h – 10h = 3h

Soit 35 h / semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR LA SOCIETE METHARAVOUERE POUR L'EXTENSION D'UNE UNITE DE METHANISATION :

Madame le Maire informe que la Société METHARAVOUERE a déposé auprès de la Préfecture du Rhône une demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension d'une unité de méthanisation située 780, Route de Virigneux à HAUTE-RIVOIRE.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à cette demande.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Madame Catherine ARNAUD commente les résultats de l'année 2023 et explique les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Madame le Maire précise que la Commission finances s'est réunie à deux reprises pour étudier le budget.

Le compte administratif est détaillé par Madame Karine BERGER, Maire. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de la Commune en fonctionnement et en investissement de 2023.

En section de fonctionnement :

Madame le Maire indique que le poste « électricité » a beaucoup augmenté.

Le compte 611 « contrats de prestations de services » est plus élevé du fait que l'on a dû signer un contrat d'entretien pour assurer le ménage dans tous les bâtiments communaux suite au départ d'un agent en retraite qui assurait cet entretien.

Le compte 615221 est important car nos bâtiments sont vieillissants et nécessitent des travaux de réparations.

Madame le Maire souligne que le prêt de la salle Joseph Vinay va être soldé en janvier 2025.

Fonctionnement :

Recettes : 1 597 315.54 €

Dépenses : 1 040 637.01 €

Excédent : 556. 678.53 €

En section d'investissement :

Madame le Maire détaille les dépenses significatives :

- *réfection complète des logements au-dessus de l'école et travaux chez un locataire*
- *les travaux d'isolation finalisés à la Poste et à la crèche*
- *changement complet de l'éclairage des tennis*
- *achat de nouvelles cages de football*
- *participation au mobilier des communs à la Maison de Santé*
- *achat de matériel à la cuisine de la salle Joseph Vinay*
- *installation de la fibre au FRPA et une téléalarme dans l'ascenseur*
- *changement des portails et portillons du cimetière*
- *travaux Eaux Pluviales Route de Lyon*
- *Règlement du Bureau d'Etudes Anne GARDONI pour la partie opérationnelle de la Grande Rue.*

Olivier VIALLON demande si le sol de la salle Joseph Vinay pourrait être resuivi avant sa réfection complète. Il pourrait être trouvé des solutions à moindre coût. Des devis seront demandés.

Philippe SECKINGER souligne que le monument aux morts mériterait d'être repris : les peintures, le nom des soldats morts pour la France. Madame le Maire valide le principe et des devis seront demandés également.

Investissement :

Recettes : 4 404 298.24 €

Dépenses : 870 136.02 €

Excédent : 3 534 162.22 €

Madame le Maire précise que tous les comptes ont été rapprochés du compte de gestion de l'année 2023 établi par le Receveur Municipal et que tout s'avère conforme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Après retrait de Madame Karine BERGER, Monsieur Gérard VULPAS, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif 2023.

Le compte administratif fonctionnement : 13 voix pour.

Le compte administratif investissement : 13 voix pour.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration et déclare toutes les opérations de l'année 2023 définitivement closes.

Madame le Maire réintègre la réunion.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Madame Karine BERGER, Maire, présente le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 1 528 500 €

Investissement : 4 538 500 €

Le montant de l'investissement 4 538 500 € est important car le prêt de 3 millions d'euros a été inclus : dépenses prévues pour la Grande Rue.

Les prévisions du poste énergie – électricité et celui de l'entretien des bâtiments ont été augmentées.

Madame Janine QUINAUDON souligne une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement depuis leur élection.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2024 :

Fonctionnement : 15 voix pour

Investissement : 15 voix pour.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :

Madame le Maire rappelle qu'il convient de réévaluer les taux d'imposition pour l'année 2024.

Pour rappel, les taux actuels sont pour :

| | |
|---------------------------------|----------------|
| <i>le foncier bâti :</i> | <i>30.00 %</i> |
| <i>le foncier non bâti :</i> | <i>32.49 %</i> |
| <i>Taxe d'habitation :</i> | <i>9.28 %</i> |
| <i>(Résidences secondaires)</i> | |

Après réflexion, il est décidé d'augmenter les deux taux d'imposition.

Ainsi, les taux pour 2024 seront :

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| <i>le foncier bâti :</i> | <i>32.00 % (+ 6.66 %)</i> |
| <i>le foncier non bâti :</i> | <i>34.65 % (+ 6.66 %)</i> |

L'augmentation de la taxe d'habitation ne peut pas augmenter dans la même proportion. La taxe d'habitation (résidences secondaires uniquement) est augmentée de 6 %, soit un taux porté à 9.84 %.

Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de la Taxe Foncière Bâti, de la Taxe Foncière non Bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Madame le Maire fait part d'un courrier de remerciements pour le Colis de Noël et d'un courrier de remerciements d'une famille suite à un décès dans la famille.*
- *Madame Denise BERTHOLON, Adjointe, précise qu'elle a assisté à la réunion des sponsors de HBF. Les membres du Club HBF remercient l'aide financière versée par la Commune. Elle indique qu'elle a participé à la réunion du Comice des 4 Cantons, Ginette DECULTIEUX, la Présidente, a remercié pour le prêt des praticables lors du défilé à ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET. Elle remercie de l'aide apportée par Cyril BERTHOLON.*
- *Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 11 avril 2024 à 19h30.*

La séance est levée à 20h30.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 4 avril 2024,

*Le Maire,
Karine BERGER*

